

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 06 février 2017 à 20h30  
à la salle de réunions rue des Vieilles Ecoles à MONTBRON

L'ordre du jour étant consacré à :

- 1 - Validation des comptes rendus des derniers conseils communautaires (CR du 19/12/2016 pour Seuil Charente Périgord, CR du 12/12/2016 pour Bandiat-Tardoire, CR du 11/01/2017)),
- 2 - Constitution et désignation des commissions intercommunales thématiques,
- 3 - Constitution et désignation des commissions intercommunales obligatoires,
- 4 - Adhésion et désignation au sein des organismes extérieurs,
- 5 - Convention avec le SDIS,
- 6 - Délégations consenties au Président,
- 7 - Application du droit des sols,
- 8 - Institution et délégation du droit de préemption urbain,
- 9 - Actualisation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- 10 - Autorisation de recrutement pour des emplois saisonniers, d'accroissement d'activité ou de remplacement,
- 11 - Attribution de compensations provisoires,
- 12 - Ouverture de crédits pour le versement des aides aux entreprises,
- 13 - Création des régies d'avance,
- 14 - Moyens de règlements dématérialisés,
- 15 - Définition de la durée d'amortissement
- 16 - Assujettissement à la TVA des budgets annexes,
- 17 - Taxe de séjour,
- 18 - Adhésion au contrat d'assurance groupe via le Centre de Gestion,
- 19 - Programme LEADER,
- 20 - bail pour l'annexe du multiservice santé de MONTBRON,
- 21 - Information sur l'engagement comptable

### Etaient présents :

MM. Jean-Marc BROUILLET, Jean-Luc ABELARD, Pierre BARDOULAT, Guy BERNARD, Max-André BIRONNEAU, Patrick BORIE, Patrice BOUTENEGRE, Jean-Paul CAILLETEAU, Gilles CALLEC, Mickaël CANIT, Jean-Pierre CHAMOULEAUD, Michel DUTOYER, Michel DELAGE, Patrice DOMINICI, Jacques FERSING, Gwenhaël FRANÇOIS, Yves GONZALEZ-REMARTINEZ, Serge JACOB-JUIN, Jean-Louis LAC, Jean-Louis MARSAUD, Rémy MERLE, Michel NICOLAS, Olivier PUCEK, Vincent RINGEADE, Jean-Marie ROLLAND, Guy ROUHIER, Christian VALLEE, Lucien VAYSSIERE, Stéphane VISEUR,

Mmes Elisabeth LABORDE, Anne BERNARD, Danielle BERNARD, Sylvie BERNARD, Danielle COMBEAU, Martine DAMOUR, Nicole DELAGE, Josiane DEXET, Christine DUSSAIGNE, Violette FIOLEAU,

Danielle MARTINEZ, Ginette MASSIGNAC, Karine NICOULEAU, Marguerite OTTOLINI.

Secrétaire de séance : Jean-Paul CAILLETEAU.

Monsieur le Président remercie l'ensemble du Conseil Communautaire de leur présence et passe à l'ordre du jour.

**1 - Validation des comptes rendus des derniers conseils communautaires (CR du 19/12/2016 pour Seuil Charente Périgord, CR du 12/12/2016 pour Bandiat-Tardoire, CR du 11/01/2017).**

Les documents étant remis ce jour, les membres du Conseil Communautaire proposent de les valider lors du prochain conseil communautaire, ce qui leur laisserait du temps pour pouvoir les examiner préalablement. Ils soumettent la proposition de les recevoir au préalable des réunions, pour ceux à venir. Cette proposition est validée.

**2 - Constitution et désignation des commissions intercommunales thématiques**

Monsieur le Président précise que 12 commissions thématiques vont être mises en place. Il propose aux membres intéressés de bien vouloir s'inscrire s'ils le souhaitent en sachant que par commission 15 membres maximum seront inscrits à l'exception de la commission « Urbanisme / aménagement du territoire / et très haut débit ».

↳ Commission FINANCES :

Actuellement, les communes d'AGRIS, MAINZAC, MARILLAC-le-FRANC, MARTHON, MONTBRON, RANCOGNE, RIVIERES, ST-SORNIN, SOUFFRIGNAC font partie de la commission. Monsieur le Président interroge l'assemblée afin de savoir si d'autres communes souhaitent faire partie de la commission. Les communes de TAPONNAT, CHARRAS, PRANZAC, COULGENS, CHAZELLES, FEUILLADE et EYMOUTHIERES souhaitent intégrer la présente commission. Ce qui amène le nombre de communes à 16.

↳ Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Pour cette commission les communes actuellement présentes sont les suivantes : BUNZAC, COULGENS, EYMOUTHIERES, LA ROCHETTE, MARTHON, MONTBRON, RIVIERES, ROUZEDE, ST-PROJET, TAPONNAT, VILHONNEUR, VOUTHON : 12 communes. Les communes de ST-ADJUTORY, GRASSAC, YVRAC-et-MALLEYRAND, LA ROCHEFOUCAULD souhaitent y être intégrées. Ce qui amène le nombre de communes à 16.

↳ Commission URBANISME - AMENAGEMENT du TERRITOIRE et TRES HAUT DEBIT :

Seule commission ou il y a 1 représentant par communes, soit 29 membres.

↳ Commission SCOLAIRE :

A cette commission les communes suivantes sont déjà inscrites : AGRIS, BUNZAC, CHAZELLES, COULGENS, ECURAS, GRASSAC, LA ROCHEFOUCAULD, LA ROCHETTE, MARTHON, MONTBRON, RIVIERES, ST-SORNIN, TAPONNAT, VILHONNEUR, YVRAC-et-MALLEYRAND, soit 15 communes. La commune de ST-SORNIN, souhaite quitter cette commission, et les communes suivantes souhaitent y être intégrées : CHARRAS et LA ROCHEFOUCAULD, soit un total de 16 communes.

↳ Commission RESSOURCES HUMAINES :

Les communes de BUNZAC, CHAZELLES, COULGENS, FEUILLADE, MARILLAC-le-FRANC, LA ROCHEFOUCAULD, RIVIERES, ST-ADJUTORY ET TAPONNAT font déjà partie de cette commission. Seule CHARRAS souhaite y être rajoutée. Ce qui amène cette commission à 10 communes.

↳ Commission ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE :

Les communes suivantes font déjà partie de la commission: COULGENS, EYMOUTHIER, FEUILLADE, MARILLAC-le-FRANC, LA ROCHETTE, RANCOGNE, RIVIERES, ST-GERMAIN-de-MONTBRON, ST-SORNIN, VOUTHON, YVRAC-et-MALLEYRAND. A celles-ci les communes suivantes souhaitent se rattacher : BUNZAC, CHAZELLES, TAPONNAT et ST-ADJUTORY. Ce qui amène le nombre total de communes à 15.

↳ Commission PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE :

La commission pour laquelle les communes suivantes sont inscrites: AGRIS, BUNZAC, COULGENS, FEUILLADE, GRASSAC, LA ROCHEFOUCAULD, RIVIERES, ST-GERMAIN-de-MONTBRON, ST-PROJET, ST-SORNIN, TAPONNAT, VILHONNEUR, soit 12 communes la commission ne change donc pas.

↳ Commission COHESION SOCIALE ÂGES DE LA VIE :

Les communes suivantes AGRIS, FEUILLADE, MARILLAC-le-FRANC, MONTBRON, LA ROCHEFOUCAULD, LA ROCHETTE, RANCOGNE, RIVIERES, ST-PROJET et VOUTHON font parties de la présente commission. A celle-ci les communes suivantes souhaitent y être rattachée: CHAZELLES et TAPONNAT. Ce qui amène le nombre de communes à 12.

↳ Commission TRAVAUX :

Les communes de AGRIS, BUNZAC, LA ROCHEFOUCAULD, RANCOGNE, RIVIERES, ST-PROJET, TAPONNAT et VILHONNEUR font actuellement partie de la présente commission. Les communes de LA ROCHETTE, YVRAC-et-MALLEYRAND, SOUFFRIGNAC et PRANZAC souhaitent y être rajoutées, ce qui amène le nombre de communes à 12.

↳ Commission CULTURE et PATRIMOINE :

Font partie de la commission les communes suivantes: BUNZAC, COULGENS, LA ROCHEFOUCAULD, LA ROCHETTE, PRANZAC, RANCOGNE, RIVIERES, ST-SORNIN, VILHONNEUR. A celles-ci les communes de CHARRAS et TAPONNAT souhaitent y être intégrées, ce qui amène le total à 11 communes.

↳ Commission TOURISME - VIE ASSOCIATIVE - EVENEMENTIEL :

Cette commission est composée des communes suivantes: COULGENS, ECURAS, FEUILLADE, LA ROCHEFOUCAULD, LA ROCHETTE, MARTON, RIVIERES, TAPONNAT, VOUTHON. A celles-ci les communes suivantes souhaitent y être intégrées: YVRAC-et-MALLEYRAND, VILHONNEUR, EYMOUTHIER et BUNZAC. Ce qui amène le total à 13 communes.

↳ Commission COMMUNICATION :

Les communes de AGRIS, BUNZAC, CHAZELLES, LA ROCHEFOUCAULD, LA ROCHETTE, RIVIERES, ROUZEDÉ, ST-ADJUTORY, ST-GERMAIN-de-MONTBRON, ST-PROJET, TAOINNAT, YVRAC-et-MALLEYRAND font partie de la commission. La commune de BUNZAC souhaite quitter cette commission, ce qui amène le nombre de communes à 11

### 3 - Constitution et désignation des commissions intercommunales obligatoires

Monsieur le Président précise que 4 commissions sont obligatoires :

↳ Commission d'appel d'offres

Elle est présidée par le Président de la Communauté de Communes + 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. A ce jour, les titulaires sont les suivants: communes de MARILLAC-le-FRANC, EYMOUTHIER, AGRIS, LA ROCHEFOUCAULD et RIVIERES. Les suppléants sont les suivants: CHAZELLES, ROUZEDÉ, TAPONNAT, SOUFFRIGNAC, ST-SORNIN. Pour les communes ci-dessus désignées, il conviendra de nous faire parvenir le nom de chacun (titulaires et suppléants). Cette proposition est validée.

↳ Commission CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Elle est composée d'au moins 29 membres (à minima 1 conseiller municipal de chaque commune).

Elle élit son Président et son Vice-Président. Il est proposé que les 29 communes membres désignent chacune un membre au sein de leur conseil municipal ; il conviendra de nous faire parvenir le nom de la personne qui aura été choisie. Cette proposition est validée.

↳ Commission CIID (commission intercommunale des impôts directs)

Elle est composée du Président ou d'un Vice-Président délégué + 10 commissaires titulaires et 10 suppléants. Il est nécessaire de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques 20 noms pour les commissaires titulaires dont 2 titulaires domiciliés hors du territoire ainsi que 20 suppléants.

Une délibération sera prise pour la création de cette commission. Les communes souhaitant proposer des noms devront délibérer et transmettre la délibération à la communauté de communes. La CDC prendra une 2<sup>ème</sup> délibération proposant une liste au Directeur Départemental des Finances Publiques sur proposition des communes membres.

↳ Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Elle est composée de conseillers communautaires et d'autres membres (association usagers, association personnes handicapées...). Le nombre de membres est à définir : titulaires et éventuellement suppléants... Proposition sera faite lors du prochain Conseil Communautaire.

#### 4 - Adhésion et désignation au sein des organismes extérieurs

↳ Charente eaux -

Le Président propose les délégués suivants : la titulaire sera Mme Anne BERNARD et le suppléant sera M. Rémy MERLE. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

↳ CALITOM -

Madame Anne MATRAT souhaite représenter la communauté de communes à CALITOM.

Le Président propose les délégués suivants : Mmes Anne MATRAT qui remplace M. Jean-François BEAUCOURT et MM. Serge GEIGER, Jean-Pierre CHAMOULEAUD, Patrick BORIE, Patrice BOUTENEGRE. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

↳ SDITEC -

Monsieur le Président propose un délégué : M. Yves GONZALEZ-REMARTINEZ. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

↳ CHARENTE NUMERIQUE -

Monsieur le Président informe qu'il faut désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant. Il propose que M. Jean-Louis MARSAUD soit titulaire et Patrice Dominici ou Rémy MERLE suppléant. Après discussion, M. Rémy MERLE prendra la place de suppléant. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

↳ SDEG -

Monsieur le Président propose les délégués suivants : Mme Danielle COMBEAU titulaire, et le suppléant M. Yves GONZALEZ-REMARTINEZ. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

↳ ASSOCIATION BANDIAT-PASSIONS -

Monsieur le Président propose que Mme Christine DUSSAIGNE représente la CDC au sein de l'association. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

↳ ASSOCIATION LA BOULOGNE -

Monsieur le Président propose les 3 représentants suivants : MM. Pierre BARDOULAT, Jean-Pierre CHAMOULEAUD et Christian VALLEE. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

#### ↳ ASSOCIATION CIDIL -

Monsieur le Président propose les 3 représentants suivants : Mme Violette FIOLEAU, MM. Jean-Paul CAILLETEAU et Anne BERNARD. Après discussion Anne BERNARD cède sa place à Jacques FERSING qui représentera donc la CDC avec Violette FIOLEAU et Jean-Paul CAILLETEAU. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

#### ↳ MISSION LOCALE DE L'ANGOUMOIS et d'HORTE ET TARDOIRE -

Monsieur le Président propose 2 personnes : Mme Christine DUSSAIGNE et M. Jean Paul CAILLETEAU. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

#### ↳ OFFICE DE TOURISME LA ROCHEFOUCAULD LEZ PERIGORD -

Monsieur le Président propose les 8 représentants suivants : Mme Dominique SUTRE, MM. Rémy MERLE, Vincent RINGEADE, Denis DONNARY, Patrick BORIE, Serge JACOB-JUIN, Jean-Marc BROUILLET, Christian VALLEE.. Après discussions, Jean-Marc BROUILLET cède sa place à Jean-Luc ABELARD. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

#### ↳ EPA du CHAMBON -

Monsieur le Président propose que M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD représente la CDC. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

#### ↳ CNAS -

Monsieur le Président propose Mme Dominique SUTRE en qualité de représentante « élue » et Pascale LEQUESNE comme référent administratif. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

Au prochain Conseil Communautaire d'autres organismes extérieurs se verront proposer des membres du Conseil Communautaires comme délégués : GIP Charente Solidarité, PIG... Dans cette attente, M. Jean-Paul CAILLETEAU accepte la proposition de participer aux prochaines réunions du PIG.

### 5 - Convention avec le SDIS

Monsieur le Président précise que la fusion des 2 CDC n'entraîne aucune modification au niveau de la représentation ; sont toujours :

- Titulaire : M. Michel DELAGE
- Suppléant : M. Jean-Marc BROUILLET

La participation pour l'année 2017 est de 565 549.14 €. Le SDIS propose la signature d'une convention de prélèvement SEPA (prélèvement mensuel) : Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

### 6 - Délégations consenties au Président

Plusieurs délégations sont à accorder au Président et font l'objet d'une délibération :

#### ① En matière de finances et de comptabilité publique

Le Président peut créer, modifier, supprimer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires. Il lui faut signer les dossiers de demandes de subventions au profit de la CDC, mais aussi signer les conventions de partenariat à titre gratuit dans le cadre des compétences de l'EPCI. Il doit également fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts. Il doit décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de moins de 1 000 €. Il se doit de fixer les tarifs à caractère non fiscal des services communautaires.

#### ② En matière de commande publique

Le Président doit prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € ainsi que leurs avenants,

lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il se doit de signer les conventions de cotraitance qui seraient nécessaires dans le cadre d'une réponse à un marché public ou accord cadre. Il doit signer les conventions de groupement de commandes. Il doit décider de relever de leurs prescriptions quadriennales les créanciers de la collectivité.

③ En matière d'assurance

Le Président doit passer les contrats d'assurance d'un montant inférieur à 45 000 € et tout acte d'exécution et il doit accepter les indemnités de sinistre y afférentes. Il doit également régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires, dans la limite de 8 000 €.

④ En matière de gestion administrative et territoriale

Il se doit d'autoriser au nom de la structure le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre. Il doit également signer les conventions avec les établissements professionnels ou d'enseignement ayant pour objet l'accueil des stagiaires, ainsi que tout acte y afférent. Il doit signer les conventions avec les partenaires sociaux.

⑤ En matière patrimoniale

Le Président doit décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. Il prépare toute décision concernant la vente de terrains dans les zones d'activité d'intérêt communautaire.

⑥ En matière juridique

Le Président représente la collectivité à ester en justice.

Aucune remarque n'étant faite, l'ensemble de ces délégations sont consenties à l'unanimité des présents.

7 - Application du droit des sols - élargissement du service mutualisé.

Les communes concernées par l'élargissement sont les suivantes : MONTBRON, St-SORNIN, VILHONNEUR, St-GERMAIN-de-MONTBRON, GRASSAC, CHARRAS, ECURAS, St-ADJUTORY

Les tarifs sont les suivants :

- Part fixe est de 2.5 € par habitant,
- Part variable (en fonction du nombre d'actes réalisés) :
  - o CU information : 10 €
  - o CU opérationnel : 20 €
  - o Déclaration préalable : 35 €
  - o Permis de construire : 50 €
  - o Permis de démolition : 50 €
  - o Permis d'aménagement : 50 €

Les communes qui dépendent du Règlement National d'Urbanisme devront attendre que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal soit mis en place pour que l'instruction soit faite par la CDC.

M. Jean-Louis MARSAUD précise qu'une réunion est prévue le 23 février prochain pour faire un premier bilan financier et voir également si le poste recruté par la CDC pour l'instruction droit des sols est remboursé.

Mise au vote de ce projet : validé à l'unanimité - 1 abstention celle de M. Michel NICOLAS de Charras.

## **8 - Institution et délégation du droit de préemption urbain**

L'institution DPU (droit de préemption urbain) est sur toutes les zones urbaines (U) d'urbanisation future (NA ou AU) des documents en vigueur sur le territoire.

La délégation DPU appartient aux communes sur les zones urbaines (U) d'urbanisation future (NA ou AU) des documents en vigueur sur le territoire.

L'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine est sur la ZAC de la Rochefoucauld/St-Projet, ces communes ont délégué le projet à la CDC.

Aucune remarque, validé à l'unanimité des présents.

## **9 - Actualisation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le tableau des effectifs est le suivant :

- Agents titulaires :
  - o Filière administrative : 9 postes
  - o Filière animation : 6 postes
  - o Filière sociale : 2 postes (ATSEM)
  - o Filière technique : 21 postes
  
- Agents contractuels :
  - o 17 agents non titulaires de droit public dont 3 CDI
  - o 1 agent non titulaire de droit privé (CDI)
  - o 4 agents en contrat d'avenir

Aucune question, validé à l'unanimité des présents.

## **10 - Autorisation de recrutement pour des emplois saisonniers, d'accroissement d'activité ou de remplacement**

Le recrutement d'emplois non permanents, saisonniers sont pris pour l'accroissement d'activité ou pour des remplacements. Une délibération générale sera prise pour l'ensemble des postes à pourvoir. Une délibération spécifique sera prise pour les postes de l'ASHL. Les postes seront en partie pour l'ALSH, mais aussi pour la piscine communautaire. Validation à l'unanimité.

## **11 - Attribution de compensations provisoires**

Olivier PUCEK présente le tableau des compensations provisoires. Il précise que la CLECT n'a pas eu le temps de se réunir avant présentation en conseil, puisqu'il fallait faire vite pour que les communes puissent percevoir les versements en 12<sup>ème</sup>. Il s'agit d'une validation sur le principe. Un travail plus en détail sera fait au sein de la CLECT.

Les communes de l'ex CDC SCP étaient en taxe additionnelle, abandonnée au profit de la FPU avec la fusion. C'est donc la CDC qui va percevoir les taxes et les reverser ensuite aux communes par le biais des transferts de charges. Le calcul des transferts se fait à un instant T (1999 pour les communes ex. Bandiat-Tardoire) donc, à moins de remettre complètement à plat tous les transferts de charges, les calculs ne seront pas les mêmes sur toutes les communes, notamment les communes de l'ex. Seuil Charente Périgord. Ces calculs dépendent des compétences transférées. Par exemple, si une commune cède l'exercice d'une compétence comme le scolaire par exemple, il y a un transfert de charge qui va avec.

Le tableau de calcul des attributions de compensations provisoires est validé à la majorité, avec 5 votes CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

### 13 - Ouverture de crédits pour le versement des aides aux entreprises

Une délibération est à prendre afin de pouvoir effectuer les paiements des subventions accordées aux entreprises par l'ex. Pays Horte et Tardoire. Celles-ci se définissent de la façon suivante :

#### ① - Subventions ADEL 16 -

Nom de l'Entreprise	Total des dépenses	Subvention accordée
EURL David FAILLY La ROCHEFOUCEULD	10 300.00 €	2 575.00 €
Menuiserie Francis ALLARY COMBIERS	11 860.17 €	3 558.00 €
EURL Nicolas ROUGIER RIVIERES	26 900.42 €	6 725.00 €
SAS DRC ST-PROJET	19 655.94 €	5 897.00 €
SAS ARTHEMIZ LA ROCHEFOUCAULD	18 749.50 €	5 625.00 €
EURL Vincent CHAMOULAUD PRANZAC	30 000.00 €	9 000.00 €
SAS L'OUTIL de la PIERRE ECURAS	21 026.25 €	5 257.00 €
M. Mathieu GENDRON VILLEBOIS-LAVALLETTE	30 000.00 €	9 000.00 €

Soit un total de subventions de 47 637.00 €.

#### ② - Subventions concours « TOUCHEZ DU BOIS »

Nom de l'Entreprise	Total des dépenses	Subvention accordée
EIRL PIGNARD DIGNAC	13 314.00 €	4 000.00 €
DESIGNE CONCEPT - Mme PITEAUD FEUILLADE	22 358.00 €	6 000.00 €

Soit un total de subventions de 10 000.00 €.

Monsieur DOMINICI fait part de son désaccord concernant le fait de subventionner des entreprises hors territoire, même si l'accord avait été pris au sein du comité syndical du Pays Horte et Tardoire fin 2016. Il s'abstient ainsi que 3 autres conseillers pour les deux entreprises subventionnées hors du nouveau territoire. La présente délibération est validée mais avec 4 abstentions uniquement pour les deux entreprises hors territoire.

### 14 - Moyens de règlements dématérialisés

L'assujettissement des budgets de la CDC à la TVA concerne d'une part « l'association LES CARMES » dans le budget principal et tous les budgets annexes :

- ZAE Les Hauts du Bandiat,
- ZAE Charente Périgord,
- ZAE Montbron,
- Immobiliers et hôtels d'entreprises,
- Stations-services,
- Maisons de santé (Chazelles, La Rochefoucauld),
- Logements
- Commerces de proximité.



Validation à l'unanimité des présents.

### **15 - Définition de la durée d'amortissement**

Monsieur le Président précise que la durée des amortissements pour les immobilisations incorporelles et corporelles relève de la nomenclature M14 et M49.

Les biens acquis pour un montant inférieur à 1 500 € HT sont amortis en une seule année.

Validation à l'unanimité des présents.

### **16 - Moyens de règlement des recettes**

Monsieur le Président propose les moyens de paiement des recettes :

- Chèques bancaires,
- Chèques vacances,
- Tickets CESU,
- Numéraires (pour les sommes inférieures à 300 €),
- Prélèvements automatiques,
- Cartes bancaires (TIPI)

Validation à l'unanimité des présents.

### **17 - Création d'une régie d'avance pour l'ALSH**

Une régie d'avance pour l'ALSH est rattachée au budget-annexe « Enfance-jeunesse ». Elle est installée à l'ALSH - 1 avenue de la Gare 16110 la Rochefoucauld.

Pour les dépenses suivantes : restauration, transport, hébergement, activités et soins médicaux, une avance peut être consentie, son montant maximum est de 300 €.

Le régisseur percevra une indemnité.

Validation à l'unanimité des présents.

### **18 - Taxe de séjour**

La taxe de séjour reste inchangée, elle est effective depuis le 01/01/2017. Un courrier sera fait à tous les hébergeurs touristiques pour leur rappeler la mise en place de la taxe de séjour. Elle sera encaissée toute l'année. Validation à l'unanimité des présents.

### **19 - Adhésion au contrat d'assurance groupe via le Centre de Gestion.**

Monsieur le Président précise aux membres présents que cette adhésion à l'assurance groupe du Centre de Gestion est là pour garantir les risques statutaires de l'ensemble des agents. Par le biais de l'assurance proposée par le Centre de Gestion aux collectivités membres, en choisissant de souscrire à la garantie assurant la collectivité pour les agents affiliés à CNRACL avec un délai de carence de 15 jours par arrêt de maladie ordinaire (taux de 5.62 %), et une garantie assurant la collectivité pour les agents affiliés à l'IRCANTEC avec un délai de carence de 15 jours par arrêt de maladie ordinaire (taux de 1%).

Validée à l'unanimité des présents.

### **20 - Programme LEADER**

La composition du comité de programmation LEADER est fixée à 6 membres dans le collège public et 16 membres du collège privé. Il convient de désigner 2 titulaires et 2 suppléants comme représentant de la CDC ainsi que le Président du GAL de l'Angoumois.

Il convient de déléguer au Comité de programmation du GAL, le pouvoir de délibération sur les propositions de l'opération qui lui sont soumises ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL.

Le Président fait appel aux membres de l'assemblée pour savoir quels élus sont intéressés :

Titulaire : Jean-Paul CAILLETEAU et Christian VALLEE

Suppléant : Michel CUNY - Jean-Marc BROUILLET

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 21 - Bail concernant l'annexe de la maison de santé de MONTBRON

Le projet est validé à l'unanimité.

## 22 - Questions diverses

Une réunion est prévue concernant le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi le 4 avril à 14h30 à TAPONNAT.

Rémy MERLE propose de faire une démonstration de la plateforme STELA lors du prochain conseil pour que chacun sache comment accéder aux documents dématérialisés (convocation, projets de délibérations).

Pour le prochain conseil et prochain bureau : envoi par mail des projets de délibération sur les adresses mairies et personnelles. Par contre, la convocation sera envoyée par courrier postal.

Chacun des élus doit envoyer un mail à Remy MERLE avec nom prénom et adresse mail. R. MERLE leur fera remplir un papier. Les communes de l'ex Bandiat-Tardoire doivent remettre à jour leurs dossiers.

Concernant les travaux dans les locaux du siège à MONTBRON : coût s'élève à 24 891 € HT. Monsieur GRACIEUX a formalisé les plans que la CDC a proposé. Mais le bâtiment n'est pas partout accessible aux personnes handicapées. Partie basse sera accessible (RH, Bandiat-Passions) mais toilettes non accessibles. Travaux réalisés à minima.

Concernant le projet sur le Très Haut Débit : Il y aura une nouvelle réunion avant présentation aux élus du conseil. Un chiffrage par commune est attendu notamment. La CDC a jusqu'au 15 au 20 mars pour se positionner. IL faudra se poser la question de l'éventuelle participation des communes.

R. MERLE demande que la salle soit sonorisée. Il faudrait plusieurs petits haut-parleurs. Il y a un devis parvenu ce jour pour équiper la salle. Coût de 11000 €.

Les prochains conseils auront lieu :

- Lundi 27/02 à 20h30
- Lundi 20/03 à 20h30
- Lundi 10/04 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance  
Jean-Paul CAILLETEAU



Le Président  
Jean-Marc BROUILLET

